



*Association des Producteurs de Lait INDEPENDANTS Nationale*

## **PROPOSITIONS DE L'APLI**

## **POUR UNE AGRICULTURE PERENNE**

### **ANNEXE 1**



*European Milk Board*

## **Introduction**

Au cours des 20 dernières années, l'agriculture a subi des transformations considérables qui se sont traduites notamment par l'accroissement de la productivité, la mise en place de normes et de standard de qualité, la concentration des exploitations (le nombre d'exploitations laitières est passé de 198 000 à 88 000 en 20 ans).

La suppression des quotas et la réforme voire l'abandon de la PAC constituent une nouvelle étape qui pose une réelle question sur l'avenir de l'agriculture française comme européenne et plus particulièrement sur celui des producteurs de lait. Sommes-nous condamnés à voir les exploitations familiales disparaître les unes après les autres ? N'y a-t-il d'avenir que pour les méga exploitations produisant plusieurs millions de litres par an ? Faut-il admettre que pour des raisons de compétitivité l'exploitation laitière se concentre dans quelques régions en utilisant des modes de production intensifs ? Doit-on considérer une véritable intégration verticale de la profession comme une issue viable voire souhaitable pour notre agriculture ?

Si l'abandon des quotas tels qu'ils sont pratiqués aujourd'hui fait l'objet d'un consensus réel entre tous les acteurs de la profession, le dispositif (ou l'absence de dispositif) susceptible de le remplacer provoque de nombreuses réactions et pour cause, les décisions qui seront prises par l'ensemble des pays de la communauté européenne sont lourdes de conséquence. Il est donc essentiel que les élus et toutes les parties prenantes qui auront à se prononcer sur l'avenir de la filière lait aient une perception claire des différents scénarios envisageables et des évolutions économiques, sociales et environnementales qu'ils ne manqueront pas d'induire.

L'objet de ce document est précisément de donner aux élus une lecture claire, non caricaturale et responsable de ces évolutions qui leur permettra de se forger une opinion solide sur les décisions qu'il est nécessaire de prendre pour garantir et renforcer notre agriculture et l'ensemble de la sécurité alimentaire de notre pays.

### **Des vertus de la mondialisation ?**

Bien que souvent décriée la mondialisation de l'économie a pu constituer pendant de nombreuses années un moteur de croissance considérable dans de multiples secteurs de l'économie.

Pour autant la crise financière récente nous rappelle que la libéralisation doit être accompagnée par des mesures de réglementation ou de régulation très strictes pour en éviter les effets pervers et les conséquences excessives. La libéralisation du

marché agricole telle qu'envisagée par l'Union Européenne n'échappe pas à cette règle. Si l'on comprend sans peine l'intérêt qu'il peut y avoir à faire sauter les quotas laitiers et les aides de la politique agricole commune, on comprend aussi que cette libéralisation pourrait nous faire revenir aux pires moments des crises agricoles qui alternaient périodes aigües de surplus/ effondrement des prix à des périodes de pénuries/ flambées des prix qui sont très difficiles à gérer par les intervenants de la filière

La libéralisation ne donne pas nécessairement des effets similaires dans tous les secteurs. L'ouverture des frontières européennes aux automobiles asiatiques aura permis, entre autre, de peser sur les prix, d'innover (véhicules hybrides), de se positionner sur les marchés étrangers (Nissan). Au total, même si la casse économique et sociale a été importante, on peut penser que les vertus du système libéral se sont progressivement imposées dans l'ensemble de la filière.

Lorsqu'il s'agit d'un produit sensiblement moins sophistiqué comme le lait, le raisonnement apparaît moins immédiat. Pour bien appréhender la réalité de ce marché, on peut distinguer trois familles de produits consommés :

- Le lait sous forme de produit transformé à forte valeur ajoutée. Il s'agit de tous les produits qui remplissent le rayon frais de nos grandes surfaces (yaourts, fromages, crèmes...). Ils représentent environ 51 % de la collecte du lait produit en France.
- Le lait sous forme de lait naturel. C'est le lait qui est consommé en l'état. Il représente environ 11 % de la collecte du lait produit en France.
- Le lait sous forme de poudre et de beurre. Il représente 38 % de la collecte du lait produit en France

Pour ce qui concerne les produits laitiers à valeur ajoutée, on notera que le lait ne représente qu'une fraction limitée du prix du produit final (en moyenne 10 % du prix des produits laitiers transformés). Ainsi une baisse de 10 % du prix du lait (qui peut mettre le producteur en faillite) se traduira par une baisse de 1 % du prix du produit fini (à peine perceptible). L'ouverture du marché du lait a dans ce cas un effet très limité pour le consommateur direct. C'est d'autant plus vrai que les transformateurs industriels utilisent le plus souvent le lait produit localement (le lait frais se transporte peu). La compétition entre industriels se fait donc pour une large part sur la base d'un lait produit sensiblement au même prix. Dans ces conditions on comprend certes que les transformateurs soient demandeurs d'un lait à bas prix mais il s'agit moins d'une question de survie (capacité à lutter contre des fabricants qui utilisent des matières premières à bas prix comme dans l'automobile) que d'une question de marge, le prix du lait ne constituant pas un élément différenciateur majeur.

Si l'on considère le lait consommé en l'état. Certes le consommateur final pourrait bénéficier d'une baisse de prix substantielle (une baisse de 10 % du prix proposé par le producteur se traduit par une baisse de 6 % sur le produit final vendu au consommateur puisque le conditionnement et la commercialisation du lait représentent 40 % de son prix final) mais outre les problèmes de qualité, on peut penser qu'à l'heure de la prise de conscience des problèmes d'environnement, l'importation de lait d'Allemagne ou de Nouvelle Zélande sous forme de briques pour alimenter les régions françaises elles-mêmes productrices de lait mais à des prix aujourd'hui (ce qui n'est pas toujours le cas) légèrement plus élevés (10 %) est une

forme d'aberration moderne absolue. On peut imaginer que les producteurs de lait pourraient s'organiser pour valoriser davantage la proximité du lait produit en attendant que des instruments plus systématiques (telles que la taxe carbone) condamne définitivement ces échanges qui n'ont pas de sens macro économique.

Il reste le lait qui est stocké sous forme de poudre ou beurre pour être exporté ou utilisé sur des produits laitiers non frais. Cette catégorie est utilisée traditionnellement comme variable d'ajustement pour gérer les sur ou sous productions. Les échanges mondiaux de produits laitiers ne représentent que 7 % de la production mondiale et pourtant c'est ce volume là qui est la cause essentielle d'une baisse des prix et de la déstabilisation des marchés. Serons nous jamais compétitifs et devons nous absolument être compétitifs sur ce marché probablement pas. Ce marché « *low cost* » est typiquement ce que la libéralisation aura tendance, avec raison, à laisser partir ailleurs si réellement il n'est plus possible de maintenir ce marché en France.

Au total il s'avère que les avantages attendus par l'ouverture du marché du lait sont relativement minces comparativement à d'autres secteurs. Ils le sont d'autant plus lorsqu'on analyse les conséquences d'une libéralisation totale des prix du lait sur le tissu socio-économique. Car contrairement à l'industrie, l'agriculture et en particulier la production de lait entretiennent un rapport très étroit et très fort avec nos territoires. Beaucoup de nos paysages sont modelés par cette agriculture et une grande partie de nos terres sont entretenues par nos agriculteurs. Chaque exploitation familiale crée et entretient sept emplois indirects dans les communes les plus reculées. La libéralisation non réglementée du lait amènera inévitablement l'ensemble des exploitations européennes à se restructurer au sein de fermes géantes telles qu'elles existent au Danemark ou en Hollande. Il suffit de voir ce que sont devenus nos paysages de Beauce pour nous demander si cette agriculture intensive qui conduit à une restructuration des territoires est réellement ce que nous souhaitons pour nos pays de bocages.

La casse sociale et environnementale d'une restructuration de la filière lait apparaît sensiblement supérieure à celle de l'industrie (qui est pourtant, elle aussi, lourde). Il est donc très important de réguler la libéralisation du marché du lait pour en tirer certains avantages mais sans déstabiliser l'ensemble de la filière.

### **La contractualisation, une solution ou une illusion ?**

Le gouvernement semble bien conscient du risque lié à la libéralisation sauvage du marché du lait et il souligne dans son rapport l'état de précarité des producteurs laitiers vis-à-vis des industriels (*Comme il l'est écrit dans l'exposé des motifs de la LMA : Les producteurs doivent aussi s'organiser, pour mieux défendre leurs intérêts*). Pour permettre aux producteurs de mieux négocier leurs intérêts et éviter une casse sociale excessive, la LMA propose d'une part aux producteurs de s'organiser en associations de producteurs (OP), d'autre part de mettre en place des contrats régissant les relations entre producteurs et industriels dont les caractéristiques (règles de calcul du prix, volumes, modes de livraison...) seraient définies par des organisations interprofessionnelles. La réelle question qui se pose aujourd'hui est de savoir si ce dispositif suffira réellement à protéger les producteurs et ce que pense le

gouvernement lorsqu'il déclare vouloir protéger les producteurs.

Pense-t-il que l'organisation actuelle des producteurs (qu'il qualifie d'atomisée) est vouée à disparaître et qu'ils sont condamnés à se concentrer voire à se faire intégrer verticalement dans de grands groupes industriels (qui englobent la chaîne alimentaire de bout en bout et s'emparent peu à peu d'un patrimoine de terres arables) ? Cette approche serait la seule à même de nous « protéger » contre une disparition ou un affaiblissement pur et simple de notre filière lait. Elle favoriserait la restructuration accélérée des agriculteurs au sein de méga exploitation dont les terres pourraient devenir la propriété des industriels devenus acteurs intégrés de la chaîne alimentaire.

Pense-t-il qu'effectivement le dispositif de contractualisation peut permettre aux producteurs indépendants de continuer de se développer certes en s'améliorant progressivement mais sans que leur existence même soit remise en cause ?

C'est sans doute ici que s'est créée la rupture au sein des agriculteurs entre ceux qui animés par le gouvernement et la FNSEA disent vouloir moderniser l'agriculture pour la rendre plus compétitive et mieux la positionner sur les marchés européens et mondiaux et ceux qui se sont regroupés au sein de l'APLI et de l'EMB pour défendre une agriculture durable, une agriculture des territoires, une agriculture de la qualité et de la sécurité alimentaire.

Cette rupture est-elle réelle ou n'est-elle qu'une incompréhension, chaque équipe accusant l'autre d'intentions cachées ?

Le risque est fort qu'elle soit réelle et que la contractualisation telle qu'elle est proposée ne permette pas d'atteindre l'objectif affiché par la loi.

L'expérience acquise dans d'autres secteurs de productions (porcs, volailles, etc...) et l'étude approfondie de la LMA confirment cette inquiétude :

- **Les organisations représentatives des producteurs**

- La situation existante : depuis plusieurs décennies les agriculteurs sont représentés par la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles. Au fil des années cette organisation a pris un pouvoir considérable et qui se traduit par l'existence de représentants cumulant des postes importants dans la banque (crédit agricole), chez les industriels... Le paradoxe est que cette accession au pouvoir, cette institutionnalisation s'est aussi traduite par un éloignement des préoccupations quotidiennes des agriculteurs et par un vrai problème de représentativité. Les agriculteurs se retrouvent de moins en moins dans les positions adoptées par la FNSEA qui semblent productivistes un peu dépassées et plus conformes à l'agriculture des années 60 qu'aux impératifs de nos sociétés qui conjuguent harmonieusement efficacité et développement durable des territoires. Il est difficile de comprendre les raisons qui l'ont progressivement amenée à s'éloigner de sa propre base mais la confusion des genres qui semble s'être développée en son sein (où de nombreux responsables cumulent des rôles et des accointances

avec les industriels et les politiques) pourraient être à l'origine de cette dérive progressive.

○ La LMA : certes la LMA insiste largement sur l'importance de faire émerger des organisations de producteurs mais elle ne dit pas clairement ce que sont ces organisations. lorsqu'elles sont représentatives (comme peut l'être l'APLI). Alors, elles doivent toutes disposer des mêmes droits, des mêmes ressources et des mêmes pouvoirs.

○ Les conséquences prévisibles : le manque de position claire sur la possibilité de créer d'autres organisations représentatives (ce qui pourrait d'ailleurs être fait dès aujourd'hui sans attendre une loi) conduit à penser que le gouvernement souhaite que la FNSEA continue d'être le seul syndicat représentatif des agriculteurs. Dans ce contexte il est à prévoir que les OP seront sous influence de la FNSEA et donc qu'elles auront peu de pouvoir de négociation indépendant vis-à-vis des industriels.

○ La proposition de l'APLI : elle consiste à autoriser dès aujourd'hui la représentativité d'associations représentant un pourcentage significatif d'adhérents, disposant des mêmes droits que les organisations représentatives actuelles.

- **L'interprofession**

○ La situation existante : l'interprofession est constituée aujourd'hui par le CNIEL alimenté par les CVO (cotisations volontaires obligatoires représentant 26 millions d'euros sur un budget total de 39) dans lequel les producteurs ne disposent que d'un siège (FNPL) face aux industriels qui en ont 2 (FNIL/FNCL) ce qui déséquilibre le rapport de force. Cette organisation n'est plus en mesure de défendre l'ensemble des producteurs dont 50 % sont au bord de la faillite.

○ La LMA : le texte de la LMA prévoit l'existence d'organisations interprofessionnelles en charge de définir les contrats types qui serviront de base à la contractualisation. L'interprofession (sous entendu un organisme neutre et paritaire entre producteurs et industriels) doit garantir à la fois les intérêts des producteurs et celui des industriels. Formellement ce dispositif paraît séduisant et pourrait permettre de protéger les intérêts des producteurs.

○ Les conséquences prévisibles : la situation actuelle risque de perdurer.

○ La proposition de l'APLI : refondre l'interprofession ce qui signifie permettre à tous les producteurs d'être représentés d'une part et d'autre part de rééquilibrer le rapport de force. Enfin l'interprofession doit s'ouvrir à l'ensemble des intervenants de la filière (producteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs).

Les pouvoirs publics doivent avoir un rôle de surveillance et d'arbitrage.

- **L'observatoire des prix et des marges**

- La situation existante : depuis plusieurs mois déjà un observatoire des marges a été mis en place. Cet observatoire a vocation à analyser les composantes des prix pratiqués au niveau des transformateurs et du circuit de la distribution. Il a déjà mis en évidence des inégalités quant à la répartition des marges entre ces acteurs économiques mais aussi une croissance des bénéfices, et cela au dépend des producteurs.
- La LMA : l'observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires, est officialisé et est chargé « d'éclairer » les acteurs économiques, les pouvoirs publics sur la formation des prix et des marges .Il étudie également les coûts de production au niveau des exploitations agricoles.
- Les conséquences prévisibles : dans la mesure où la seule mission de cet observatoire est d'éclairer les acteurs économiques et les pouvoirs publics, les comportements des acteurs des filières alimentaires changeront peu ou pas car la transparence sur les transactions physiques et financières nécessaire pour disposer des éléments d'analyse n'est pas acquise aujourd'hui. Qui se chargera de récolter les données et avec quels moyens ?
- La proposition de l'APLI : l'observatoire doit étudier les coûts de production au stade de la production agricole sur la base d'un référentiel d'exploitations défini par l'interprofession et représentant l'ensemble des systèmes d'exploitations et les différentes régions .Il doit donc permettre d'établir un prix de revient, autrement dit, un prix minimal à partir du coût de production intégrant un salaire décent pour les éleveurs et une rémunération du capital. Le calcul doit être réactualisé une fois par an afin de permettre de prendre en compte l'évolution des charges mais aussi des gains de productivité. L'observatoire doit remettre chaque année un rapport au Parlement, ce rapport doit vérifier que la répartition des marges entre les agents de la filière soit équitable.

- **Les contrats types et la "négociation"**

Tout d'abord le texte du gouvernement propose l'établissement d'un contrat type définissant les modalités de calcul du prix en s'appuyant sur l'observatoire des marges (sous entendu qui permettra d'éviter des prix trop bas pour les producteurs ou trop hauts pour les industriels). Et pourtant l'observatoire des marges existe déjà et le CNIEL pourrait déjà l'intégrer dans sa négociation

- La situation existante : dans certaines filières agricoles des contrats existent déjà, c'est notamment le cas en production porcine et volailles, ce qui n'a pas empêché ni l'apparition de crises majeures ni

la concentration accélérée de la production dans ces deux secteurs. En production laitière la notion de contrat n'existe pas sauf dans certaines coopératives depuis peu. Dans les faits, la situation est figée, l'éleveur laitier ne peut pas choisir l'entreprise de collecte et de transformation car il existe des accords de non concurrence et de rationalisation de la collecte entre les transformateurs. Le prix payé au producteur découle de négociations au sein du CNIEL.

- La LMA : sous couvert de protection des producteurs et de renforcement de la compétitivité de l'agriculture française, le gouvernement donne la main aux industriels pour proposer les contrats obligatoires. Cette obligation est présentée comme une réponse au manque de lisibilité perspective dont souffrent les producteurs laitiers.

- Les conséquences prévisibles : ce seront alors les industriels qui auront la maîtrise de la gestion des volumes. Les contrats proposés par la filière visent à positionner les producteurs comme de simples exécutants. L'éleveur sera contraint de signer avec l'entreprise qui collecte son lait aujourd'hui, les accords de non concurrence ne lui permettant pas de choisir. Certaines industries laitières seront tentées de proposer des contrats incluant l'ensemble de leurs domaines de compétence, notamment l'approvisionnement, ce qui conduira inéluctablement à une intégration verticale.

- La proposition de l'APLI : la conclusion des contrats ne peut être envisagée que dans le cadre d'une régulation européenne fixant durée, prix rémunérateur et volume. L'éleveur doit avoir libre choix de son partenaire contractuel, il doit proposer son contrat en fonction des orientations de l'organisation des producteurs dont il est adhérent.

- **La propriété des terres et des quotas**

- La situation existante : uniquement 25 % des agriculteurs exploitent leurs terres en faire valoir direct. Pour l'agriculture, aujourd'hui ce sont 75000 ha qui disparaissent chaque année (il a disparu autant de terres agricoles depuis 1914 qu'entre l'occupation romaine et la première guerre mondiale).

Les droits à produire sont propriété de l'éleveur. La France est le seul état en Europe à avoir adopté une gestion non marchande et départementalisée des quotas, mais la cession des droits à produire se fait hors cadre juridique bien établi.

- La LMA ne s'attache pas au statut de propriété du foncier ni des droits à produire. En revanche, elle s'inquiète de l'urbanisation galopante.

- Les conséquences prévisibles : s'il est important d'instaurer un contrôle sur la destination des terres afin de ralentir la diminution des terres

agricoles, il est également primordial d'être vigilant sur l'origine des investisseurs. La terre (avec l'accès à l'eau) est un des enjeux de la géopolitique de demain. Sans contrôle, le risque est fort de voir partir les terres de qualité dans les mains d'investisseurs institutionnels et particulièrement étrangers. Déjà des investisseurs chinois et des émirats s'intéressent de près aux terres arables françaises, c'est notre souveraineté alimentaire qui est en jeu.

Quant aux droits à produire, si l'attachement au producteur et au foncier n'est pas explicitement énoncé, il est à parier que l'agriculteur sera vite privé de son droit au profit des OP, et, ainsi, également détaché du foncier, cela concourra à l'accélération de la concentration de la production.

- La proposition de l'APLI :

**La propriété des droits à produire doit rester attachée au siège d'exploitation et propriété de l'éleveur.** Cela permet de maintenir des producteurs répartis sur l'ensemble du territoire, de limiter les risques sanitaires, d'assurer la sécurité alimentaire et la préservation des ressources naturelles conformément aux engagements du Grenelle de l'environnement. En aucun cas, il ne pourra y avoir de transfert de propriété du droit à produire vers les OP.

Il faut également instaurer des garde-fous face à l'apparition des investisseurs sur le foncier, empêcher la main mise sur le foncier et le capital d'exploitation par des sociétés privées, fonds de pensions nationaux et surtout étrangers, il en va de notre souveraineté alimentaire. Dans le cas où des terres agricoles sont acquises par des investisseurs, ces derniers devront s'engager à ne pas détourner le foncier de sa destination agricole, à céder à l'exploitant les terres avec des baux de longues durées.

Bien qu'apparemment souhaitée par la LMA les producteurs risquent fort de ne jamais être en position de réellement négocier avec les industriels les prix et les volumes. Dépendants d'une organisation syndicale toute puissante qui semble s'être peu à peu liée avec les industriels, soumis à la concurrence d'un modèle danois ou hollandais qui apparaît comme incontournable voire acceptable par la plupart des acteurs de la filière, nos agriculteurs français ont peu de chance de trouver dans la contractualisation une quelconque forme de salut.

On peut au contraire penser que ce dispositif censé défendre les exploitations agricoles en accélérera la disparition comme cela a été le cas dans plusieurs pays avoisinants. Doit-on penser que le gouvernement ne voie pas d'autre issue à la crise actuelle et à l'ouverture des marchés qu'une nécessaire restructuration de la filière « à la danoise » qui conduira à constituer des fermes géantes de plusieurs milliers d'hectares, hautement industrialisées et centralisées et de plus en plus intégrées avec les transformateurs industriels ?

Certains se diront que cette issue est inévitable et que l'agriculture française ferait

bien de s'y préparer plutôt que de chercher à s'y opposer.

Mais a-t-on bien mesuré ce que cette restructuration signifie ?

### **La France après dix ans de LMA**

Essayons de nous projeter dans le futur en imaginant ce que sera la France dans quinze ans après l'application de la LMA.

La plupart des analyses font état d'une diminution drastique du nombre des exploitations laitières qui passeraient de 87 000 aujourd'hui à 25 000 à l'horizon 2025 – 2030. Cette diminution se traduirait par un accroissement de la production par exploitation qui passerait de 270 000 l à plus de 900 000 l. Au fond, le système français ne ferait ni plus ni moins que se convertir à un système de production laitière intensif analogue à celui qui existe aujourd'hui au Danemark avec sans doute un transfert de terres plus importants vers des industriels (les exploitants français n'ayant pas la richesse historique des exploitants danois).

### Quelles sont les conséquences d'un tel système ?

Elles sont assez faciles à identifier. Dans une logique productiviste animée par les industriels, la recherche de l'optimisation financière domine l'ensemble des décisions qui sont prises dans l'organisation de l'outil industriel.

- Concentration géographique : certaines régions plus productives (telles que la Normandie) se trouveront privilégiées au dépend de régions moins rentables qui verront l'essentiel de leur production laitière disparaître. ***Cf. les courbes d'évolution de la production laitière dans les différentes régions de France.***
- Regroupement des exploitations : de la même manière dans les régions les plus productives, les exploitations seront regroupées pour constituer des ensembles à plus grande échelle. Les fermes un peu isolées qui peuvent nécessiter une collecte plus coûteuse auront tendance à disparaître.
- Bâtiments d'exploitation : ils auront eux-mêmes tendance à être restructurés. En effet de nouveaux hangars plus modernes devront être construits pour abriter les structures par définition plus grandes. L'effort récent de mise aux normes ne sera qu'un gâchis, ces constructions devenant (trop) vite insuffisantes et obsolètes. Les fermes traditionnelles et l'habitat correspondant seront au mieux recyclés vers d'autres usages ou plus simplement laissés à l'abandon.
- Elevage hors sol : De la même manière certains équipements (traite) seront rentabilisés 24/24 et il sera dès lors souhaitable que les vaches se trouvent à proximité. Un regroupement physique des animaux deviendra nécessaire ce qui conduira naturellement au développement de l'élevage hors sol (comme dans de nombreuses fermes américaines).

- Emploi : comme il a été mentionné, chaque exploitation fait vivre aujourd'hui directement ou indirectement 7 emplois. Demain l'objectif sera par nature de diminuer les effectifs en développant du personnel salarié. Sur l'emploi direct, il existe bien sûr un seuil minimal (1 personne pour 50 vaches) en dessous duquel il est difficile d'aller. Mais ceci n'est pas vrai pour l'emploi indirect (gestion, entretien du matériel...) qui lui peut être contracté. La qualification des personnels aura tendance à décroître.
- Risque immunitaire : les grandes exploitations sont généralement considérées par beaucoup comme fragiles face à des risques d'épidémie (effet tâche d'huile). L'accroissement de la taille des fermes peut aussi induire une internalisation des processus de contrôle qui est elle-même à l'origine d'un développement du risque épidémiologique (cf. ce qui s'est passé en Angleterre avec la vache folle et la fièvre aphteuse).
- Pollution : le passage à une agriculture intensive concentrée est à l'origine des problèmes de pollution que connaît la Bretagne. L'établissement de normes et standards de qualité ne suffiront pas à combattre le problème de la concentration et du rejet des déchets. On peut penser qu'une prolifération des algues vertes et l'accélération de la pollution des nappes phréatiques sont très probables.
- Urbanisation des terres : dans sa déclaration liminaire le gouvernement s'insurge contre l'urbanisation des terres arables qu'il souhaite combattre. La concentration de l'agriculture et l'abandon d'un certain nombre d'exploitations accentuent bien sûr ce risque. La production laitière occupe environ 20 % du territoire français (30 % de la surface agricole). Le regroupement en méga exploitations aura tendance à réduire cette emprise au sol et l'entretien des terres correspondantes.
- Paysage : certains se moqueront sans doute que l'on souligne dans un document qui se veut sérieux le problème du paysage. C'est pourtant un élément important de notre patrimoine qui risque de disparaître à l'image de ce qui s'est produit dans les années 60 avec le remembrement. Il est étonnant qu'en 2010 certains puissent continuer de prôner une forme de développement dont la plupart des observateurs et le grand public a pu mesurer les limites. Serait-ce une certaine naïveté qui pousse notre gouvernement à afficher dans la LMA une volonté de développement durable en proposant quelques pages plus loin de mettre en place un système éminemment productiviste ou est-ce plutôt le cynisme des nouveaux convertis ? Le fait est que l'Europe comme notre gouvernement feraient bien de mieux d'écouter leur opinion publique qui voit dans son agriculture (une fois n'est pas coutume) la matérialisation concrète d'un développement durable au quotidien.

On est donc assez loin des bonnes intentions affichées et sauf à considérer ces perspectives comme acceptables, il est sans doute temps de réfléchir à une autre voie.

## **La troisième voie**

Fort heureusement le problème n'est pas sans solution pourvu qu'on soit déterminé à la chercher. Les travaux d'analyse et de concertation effectuée par l'APLI pendant ces derniers mois ont permis de dégager quelques pistes qui méritent de devoir être explorées. Bien sûr certains pointeront du doigt les difficultés et les obstacles qui peuvent s'opposer à ces évolutions. Elles sont surmontables pourvu que l'on soit convaincu du bien fondé de l'analyse.

Au fond toute est une question de mesure.

## **Les propositions de l'APLI :**

La LMA n'est qu'un projet franco français. L'Europe s'est construite avec l'agriculture et c'est avec et par l'Europe que les solutions doivent être apportées pour résoudre la crise que vit actuellement la production laitière. Pour ce faire, l'APLI élabore un projet visant à réguler la production européenne et à assurer un revenu décent aux producteurs, tout en garantissant un approvisionnement quantitatif et qualitatif des populations

Un projet Européen une vérité non une utopie.

Ce projet s'appuie sur deux piliers :

### **Un prix de base unique européen**

Ce prix équitable doit couvrir les coûts de revient, la rémunération des investissements et la rémunération effective du travail. Chaque pays de l'Union Européenne, une fois par an, établira, à partir d'un panel d'exploitations tirées au sort (dont on aura retiré les 10 % extrêmes), un prix de revient moyen fonction des charges, de l'investissement et de la main d'œuvre de chacune d'entre elles.

Ce prix moyen de chaque pays, sera pondéré par le volume produit dans chaque état membre, ce qui donnera un prix de base unique européen pour une grille de qualité minimale européenne.

### **Une régulation des volumes**

Le marché du lait est essentiellement européen, seul 7 % de la production se retrouvent sur le marché international (aux cours mondiaux). Il faut donc adapter l'offre à la demande, nous ne voulons pas de régulation du marché mais il faut instaurer une **régulation de l'offre**. Cette régulation doit être européenne, il est urgent d'harmoniser la production européenne et de supprimer la compétition

destructrice entre les états membres et à l'intérieur de chaque pays, entre les différentes régions.

Pour cela nous proposons la création, à l'initiative des producteurs, d'un organisme que nous appelons actuellement **Office du lait européen**, qui visera à la régulation des volumes et des cours du lait. Organisme dans lequel doivent siéger tous les acteurs de la filière : producteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs ainsi que les pouvoirs publics. Pour tenir compte des particularités des états et de leurs régions, cette structure sera déclinée au plan national, Office du lait national, voire régional, Office du lait régional. En effet offices nationaux et régionaux pourront négocier, avec les entreprises, des partenariats « *gagnants – gagnants* » afin de tenir compte des spécificités de chacun.

**Les producteurs restent propriétaires de leur droit à produire**, fixé en fonction du quota historique et ajusté en fonction des besoins mais ne pouvant descendre en dessous d'un certain pourcentage. Chaque année les transformateurs annoncent leurs volumes nécessaires. Ces volumes sont constitués d'un volume commercial auquel s'ajoute un volume nécessaire de stocks publics afin d'assurer la sécurité alimentaire. Ces volumes ne sont pas figés, si des entreprises décrochent de nouveaux marchés, elles pourront demander des volumes supplémentaires. Les importations seront surveillées, ne pourront entrer dans l'union européenne que des produits assurant les mêmes garanties de qualité sanitaires, environnementales, démocratiques et éthiques que celles des produits européens.

## Conclusion

La solution à la crise que vit le monde agricole est éminemment politique, car, là où certains veulent plus de compétitivité pour la résoudre, d'autres demandent plus d'équité..

Le marché doit être encadré et équitable, l'offre et la demande ajustées, le prix juste et rémunérateur.

Annexe 2 : Amendements LMA

Annexe 3 : Projet APLI : les propositions de l'APLI

Annexe 4 : Document d'information